

# Infos Pratiques

**1 SEUL INTERLOCUTEUR**  
LE CDHAT, OPÉRATEUR HABITAT

Missionnés par Flers Agglo,  
les conseillers-techniciens du CDHAT vous  
accompagnent tout au long de votre projet  
de travaux :

**DES INFORMATIONS SUR LES AIDES**  
éligibilité, subventions mobilisables...

**DES CONSEILS POUR VOS TRAVAUX**  
visites à domicile, préconisations de travaux,  
analyse des devis...

**UNE ASSISTANCE POUR VOS DÉMARCHES**  
recherche de financements, constitution et  
dépôts des dossiers, suivi des paiements...

## IMPORTANT !

Les travaux ne doivent pas  
avoir commencé avant l'accord  
de toutes les subventions sollicitées



# Infos Pratiques

**RENSEIGNEZ-VOUS GRATUITEMENT**  
CONTACTEZ UN CONSEILLER-TECHNICIEN

**Lors des permanences (sur rendez-vous)**

### À Flers

Les 2<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> lundis et tous les mercredis  
de 8h30 à 12h15  
Maison de l'Habitat et de la Rénovation  
7 bis rue de la 11<sup>ème</sup> DBB  
maisondelhabitat@flers-agglo.fr

### À La Ferté-Macé

Les 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> jeudis de 8h30 à 12h15  
Centre de télétravail  
22 route de Paris

**Ou directement**



**02 31 53 73 73**

28 - 30 Avenue de Garbsen  
14200 Hérouville-Saint-Clair  
calvados-orne@cdhat.fr

Suivez l'actualité de l'OPAH sur  
flers-agglo.fr et cdhat.fr  
et sur la page Facebook dédiée : @opahflersagglo

**RÉNOVEZ VOTRE LOGEMENT,  
FLERS AGGLO VOUS SOUTIENT !**



**CONSEILS TECHNIQUES  
APPUI ADMINISTRATIF  
AIDES FINANCIÈRES**



**OPAH**  
2021-2026

**Économie d'énergie**

**Adaptation à la perte d'autonomie**

**Projets locatifs**

**Habitat dégradé, vacant**

flers Agglo



A l'initiative de Flers Agglo, une nouvelle Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) est mise en place jusqu'en 2026 sur les 42 communes du territoire.

Pour améliorer votre résidence principale ou pour rénover un logement locatif, des aides exceptionnelles vous sont proposées par l'Anah (Agence nationale de l'habitat) et Flers Agglo auxquelles s'associent, sous certaines conditions, le Département de l'Orne, la Région Normandie et certaines caisses de retraite.



flers Agglo



**Flers Agglo prévoit de soutenir la rénovation de près de 150 logements/an**

**Toutes les communes de l'agglomération sont concernées**

## LES CONDITIONS PRINCIPALES

- Logements privés, occupés à titre de résidence principale
- Logements de plus de 15 ans
- Conditions de loyer et engagement minimum de 6 ans pour les propriétaires bailleurs
- Gain énergétique d'au moins 35% pour les travaux de rénovation énergétique
- Travaux réalisés par un professionnel

## LES TRAVAUX SUBVENTIONNABLES

- Travaux d'économie d'énergie  
isolation, chauffage, ventilation, menuiseries
- Travaux d'adaptation à la perte d'autonomie  
Adaptation de la salle de bain, WC, cheminements
- Réhabilitation de logements  
logements dégradés, vacants
- Travaux dans les parties communes des copropriétés  
rénovation thermique



**Flers Agglo abonde les aides de l'Anah !**

**Économie d'énergie  
Logement vacant  
Habitat dégradé**



## LES SUBVENTIONS MOBILISABLES\*

### PROPRIÉTAIRES OCCUPANTS

Subventions et prêts accordés selon la nature du projet, la situation sociale et familiale et les ressources

### LES AIDES PRINCIPALES

**Anah** (Agence nationale de l'habitat)  
**+ Flers Agglo**

> AUTRES FINANCEMENTS possibles et cumulables :  
Département de l'Orne  
Caisses de retraite  
Chèque éco-énergie de la Région Normandie  
Éco-prêt à taux zéro

### PROPRIÉTAIRES BAILLEURS

Aides financières et fiscales selon la nature du projet, les travaux réalisés et le loyer pratiqué

### LES AIDES PRINCIPALES

**Anah**  
**+ Flers Agglo**

> AUTRES FINANCEMENTS possibles et cumulables :  
Chèque éco-énergie de la Région Normandie  
Abattement fiscal  
Dispositif Denormandie

### COPROPRIÉTÉS

Subventions accordées selon la nature du projet, les travaux réalisés et la situation de la copropriété

### LES AIDES PRINCIPALES

**Anah**  
**+ Flers Agglo**

> AUTRE FINANCEMENT possible et cumulable :  
Région Normandie

\*Selon réglementation en vigueur

